



<http://www.cgt.fr>  
[info@cgt.fr](mailto:info@cgt.fr)

# 4 mars 2008

## Ensemble, gagnons la reconnaissance de la pénibilité par un départ anticipé

**Ce sera le jour de la 16<sup>e</sup> négociation avec le patronat pour la mise en place de mesures spécifiques de cessation d'activité avant 60 ans, pour les salarié(e)s ayant été exposés à des conditions de travail pénible !**

La Confédération, les fédérations de la Construction, des Industries chimiques, du Verre et Céramique, de l'Agro-Alimentaire, de la Santé, du THC, du Transport, du Bois, des Cheminots, du Commerce et des Services, des Ports et Docks, des Services publics, de la Fapt, de la Filpac, des Mines et Energie, de la Métallurgie, vous appellent à agir.

**Il est intolérable qu'encore au 21<sup>e</sup> siècle, des femmes, des hommes décèdent trois ans, quatre ans, voire sept ans plus tôt, parce que leurs conditions de travail les ont usés prématurément.** C'est encore majoritairement le cas de ceux qui :

- travaillent de nuit, ou en horaires alternants ;
- travaillent à la chaîne ou à cadences imposées ;
- portent des charges lourdes avec des déplacements ;
- sont exposés aux produits toxiques, aux températures ;
- cumulent des contraintes (intempéries, bruit ...) notamment dans le bâtiment et les travaux publics.



**C'est une question de justice sociale.**

Or, le Medef n'a eu de cesse de gagner du temps et de nier ces inégalités d'espérance de vie. Ce n'est seulement qu'au bout de quinze négociations qu'il a concédé à discuter de la mise en place d'un dispositif immédiat et d'un système à plus long terme, mais les conditions d'accès qu'il veut imposer sont inadmissibles : le salarié devrait à minima être âgé de 58 ans avoir quarante ans d'activité, et qu'il ait trente ans d'exposition aux travaux pénibles et insalubres, dont dix cumulant trois critères de pénibilité !

Cette inégalité qui diminue le temps de vie, doit être compensée par des règles d'âge de départ anticipé, afin que chaque salarié puisse profiter d'un temps convenable de retraite.

**Le travail ne doit plus user, ne doit plus tuer.** Les salariés et le sens de leur travail doivent être reconnus, respectés. Il y a véritablement urgence à ce que ceux qui sont usés prématurément puissent profiter de leur retraite.

- C'est ENSEMBLE, salariés du public et du privé, que :
- nous arriverons à imposer l'équité devant la retraite en pleine santé ;
  - nous arriverons à améliorer les conditions de travail ;
  - nous gagnerons une politique de prévention.

- Le 4 mars 2008, tous ensemble dans l'action :**
- pour notre santé au travail,
  - pour un travail de qualité,
  - pour un véritable dispositif de réparation.

L'Union départementale CGT 64 et  
l'ensemble des syndicats appellent à des  
**Rassemblements devant le MEDEF**  
**le 4 Mars à 12 heures**  
**au 25 Rue Louis Barthou à Pau**  
**et au 50 Allées Marines à Bayonne**

**Bulletin de contact et de syndicalisation**

Je souhaite :

prendre contact

me syndiquer

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Age : ..... Profession : .....

Entreprise (nom et adresse) : .....

.....

.....

